

# ATSCAF CHARENTE

27<sup>ème</sup> Trophée National Inter Finances de Bowling

18, 19 et 20 mai 2023

## Règlement du Tournoi

### Comité d'organisation

Président de l'ATSCAF Fédérale : Fabian RIOS

Responsable du Service des Sports : Jean Vincent GARCIA

Président de l'ATSCAF CHARENTE : Patrice GIRAUDON

Responsable Section Bowling : Hervé COLLARD

### Comité sportif

Serge CREMOUX 06 87 67 14 37

Philippe PERROY 06 89 33 24 09

**Compétences du comité sportif** : Organisation de la compétition sportive, règlement des litiges sportifs, proclamation des résultats et remise des récompenses.

La compétition se déroule suivant les règlements en vigueur à la Fédération Française de Bowling et de Sports de Quilles.

La compétition se déroule en équipe de 4 avec handicap.

Le handicap pour les licenciés sera celui du dernier listing annuel officiel de la FFSQ.

Pour les autres, il sera calculé sur les 3 premières lignes et limité à 50.

Le port d'un maillot uniforme est souhaitable.

### ***CONDITIONS DE PARTICIPATION :***

Conformément à la décision du CA de l'ATSCAF et aux décisions prises lors de l'AG 2010, la compétition est réservée aux seuls agents financiers et ayants droits (conjoint/pacsé/enfant d'agents financiers de la même association, dans la limite d'un par équipe).

Tous les participants doivent :

- Être adhérents à l'ATSCAF,
- Être à jour de la cotisation ATSCAF 2022/2023 de l'association choisie pour concourir,
- Et joindre à la fiche d'inscription leur licence 2022/2023 de la Fédération Française de Bowling ou à défaut de licence, fournir un certificat médical d'aptitude à la pratique du bowling en compétition datant de moins de 3 mois.

## ***CALCUL DU HANDICAP***

Le handicap est calculé individuellement, sur la base de 70% par rapport à la différence de la moyenne à 220.  
**Il sera PLAFONNE à 50 pour tous les compétiteurs.**

La moyenne retenue sera pour les:

Joueurs licenciés apparaissant sur le dernier listing de la FFSQB paru avant le tournoi : celle du listing, toutes parties confondues.

Joueurs licenciés n'apparaissant pas sur le listing, et les joueurs non licenciés, leur handicap sera calculé sur la moyenne des 3 premières parties des qualifications soit :  $\text{handicap} = (220 - \text{Moyenne}) * 70\%$ , arrondi au nombre entier inférieur.

## ***CLASSEMENT***

- Seules les équipes, composées d'agents financiers d'une association (avec éventuellement un ayant droit) pourront participer et être classées en grande et petite finale.
- Les équipes mixtes comportant plusieurs associations seront reversées dans la consolante, et pourront y être classées.
- Les équipes comportant plus d'un conjoint/pacsé/enfant ou, des non financiers peuvent participer au tournoi ; elles participeront à la consolante, mais ne pourront être classées.
- Le classement par équipes sera avec handicap.
- Seuls les adhérents financiers seront repris dans les classements individuels.
- Un double classement individuel aura lieu : handicap et scratch. Dans chaque classement individuel, il n'y aura pas de cumul de coupes.

La date limite de réception des engagements est fixée au 31 **mars 2023**

L'original de la fiche d'inscription sera adressé à la Fédération.

Une copie sera adressée à l'ATSCAF Charente **par Courriel** : [\*\*atscafcharente@gmail.com\*\*](mailto:atscafcharente@gmail.com)

Tout litige ou point non prévu dans ce règlement sera tranché sans appel par le comité d'organisation.

**Les concurrents inscrits mais n'ayant pas participé à la compétition pour des raisons médicales ou professionnelles, devront, pour être remboursés, présenter tout justificatif avant le 15 juin 2023.**